Grand
Besançon
Métropole

Le 18 mars 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENTODE DE BS



Conseil de Communauté

Publié le : 18/03/2025

Séance du jeudi 6 Mars 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 27 février 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 21h30

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 8), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 8), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Larnod: M. Hugues TRUDET, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE (à compter de la question n° 2), Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, , Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 23 incluse), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n° 2), Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon: Mme Pascale BILLEREY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Saïd MECHAI, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Torpes: M. Denis JACQUIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-François MENESTRIER

Procurations de vote : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, Besançon : Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Pierre-Charles HENRY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Laurence MULOT à M. Guillaume BAILLY, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, Grandfontaine : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET - BOURGEOIS, Saint-Vit : Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHIER, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 24), Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2025/2025.00043 Rapport n°30 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Saône et Montfaucon – Validation de l'opération et de son plan de financement

Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Saône et Montfaucon – Validation de l'opération et de son plan de financement

Rapporteur: M. Gilbert GAVIGNET, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°5	29/01/2025	Favorable
Bureau	13/02/2025	Favorable

BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Nouveaux itinéraires cyclables »	n budgétaire Montant estimé de l'opération : 2,2 M € TTC
Sous réserve du vote du E	3P 2025 et du PPIF 2025-2029

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer la réalisation d'une liaison cyclable permettant de relier les communes de Saône et Montfaucon, valider son plan de financement, et autoriser Mme la Présidente à signer tout acte afférent permettant la bonne réalisation de ces aménagements.

I. Contexte

Le Schéma cyclable du Grand Besançon Métropole expose le souhait de développer la pratique cyclable en agissant sur l'ensemble du système vélo. Ainsi, ses actions offrent une approche complémentaire :

ACTION 1 : Encourager la pratique cyclable par la réalisation d'aménagements cyclables structurants,

ACTION 2 : Développer le stationnement cyclable,

ACTION 3 : Proposer une nouvelle offre de location de vélo moyenne et longue durée,

ACTION 4: Informer, communiquer et sensibiliser,

ACTION 5 : Suivre et évaluer la mise en œuvre.

L'action 1 particulièrement, présente les infrastructures structurantes du Grand Besançon Métropole à aménager, à sécuriser, ou encore dont la signalétique doit être améliorée.

Ainsi, GBM poursuit le développement de ce réseau en proposant la réalisation d'un nouvel itinéraire sur le secteur Plateau, reliant les communes de Saône et Montfaucon de manière sécurisée. Cet itinéraire constitue un premier tronçon de l'axe cyclable identifié au Schéma directeur cyclable de GBM entre Besançon, Morre, Montfaucon et Saône. Il s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés sur ce secteur ces dernières années, à savoir : l'itinéraire cyclable reliant le centre de la commune de Saône à la gare de Saône ainsi que la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal.

Ce nouvel itinéraire cyclable entre les communes de Saône, Montfaucon et Morre desservira les pôles d'activités de Saône (collège, commerces) et permettra de rallier le nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de manière sécurisée, dans la continuité des aménagements existants.

II. Itinéraire cyclable Saône Montfaucon

Le projet consiste en l'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé le long des routes départementales 464 et 104, entre les communes de Saône, Montfaucon et Morre, sur une longueur de 3,35 Km.

Le projet se découpe en 3 tronçons distincts :

- Tronçon 1 RD 104 Saône : tronçon d'une longueur de 1,8 KM, entre la commune de Saône et le giratoire RD104 / RD464, sur lequel une piste bidirectionnelle de 2.5 ml de large sera aménagée le long de la RD 104, du giratoire du collège de Saône jusqu'au giratoire RD104 / RD464. A noter que cet aménagement prévoit également la réalisation d'une passerelle pour le franchissement du cours d'eau.
- Tronçon 2 Giratoire RD104 / RD464 : ce tronçon d'une longueur de 120 ml doit permettre aux cyclistes de pouvoir franchir en sécurité le giratoire qui assure une jonction entre les deux routes départementales. Une piste bidirectionnelle de 2.5 ml de large sera aménagée en périphérie du giratoire.
- Tronçon 3 : RD464 Montfaucon : tronçon d'une longueur de 1,4 km entre le giratoire et la commune de Montfaucon sur lequel une piste bidirectionnelle d'une largeur de 3 ml sera aménagée le long de la RD464.

Des bordures séparatives seront installées le long du tracé pour assurer la sécurité des cyclistes.

Les eaux pluviales seront infiltrées sur l'ensemble du tracé dans le milieu naturel soit par un dispositif de tranchée drainante située sous la voie cyclable, soit par écoulement naturel sur les accotements.

L'objectif principal sur cet itinéraire est la mise en sécurité des cyclistes.

III. Plan de financement :

L'estimation du projet s'établit à 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

UNION EUROPEENNE - FEDER	500 000,00 €
ETAT	360 000,00 €
DEPARTEMENT DU DOUBS (montant à ajuster selon la décision du CD25)	400 000,00 €
GRAND BESANCON METROPOLE	540 000,00 €
Total HT	1 800 000,00 €
TVA à charge de GBM	360 000,00 €
TOTAL TTC	2 160 000,00 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet et le plan de financement,
- confirme l'intention de réaliser cet itinéraire cyclable,
- sollicite les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les éventuelles conventions à intervenir pour la réalisation de cet itinéraire cyclable.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 103

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MENESTRIER

Conseiller communautaire

Pour extrait conforme, La Présidente,

Anne VIGNOT Maire de Besançon

CREATION VOIE CYCLABLE ENTRE LES COMMUNES DE SAONE - MONTFAUCON ET MORRE (3,5km)



